



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

**SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018**

Date d'envoi de la convocation : 14/12/2018  
Date de publication de la convocation : 14/12/2018  
Date d'affichage du compte-rendu sommaire : 21/12/2018

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc JOLY**

**Ouverture de la séance à 18h00 :**  
**Nombre de membres : 221**  
**Nombre de présents : 178**  
**Nombre de votants : 201**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 Novembre 2018 :**

Le procès-verbal est approuvé avec une remarque sur la page 16. En effet, Madame VARENNE regrette que sur les interventions liés au projet de Bus Nouvelle génération, tous les conseillers communautaires soient nommément désignés à l'exception de son intervention où il est indiqué : « une conseillère déléguée ». Le Président présente ses excuses à Madame VARENNE au nom du Conseil Communautaire.

\*\*\*\*\*

### **Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :**

Le conseil communautaire prend acte.

\*\*\*\*\*

### **Décisions du Bureau Communautaire rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :**

Le conseil communautaire prend acte.

\*\*\*\*\*

### **Communication**

**OBJET : Projet de territoire 2017-2020**

La Communauté d'agglomération a lancé la démarche d'élaboration de sa stratégie dès les premiers mois de la création de notre intercommunalité.

Pour cela, j'avais demandé aux services de travailler sur la rédaction d'une feuille de route afin de disposer rapidement d'un document cadre qui puisse nous permettre d'accompagner la création de l'agglomération.

Ainsi, dès le mois d'octobre 2017, un 1<sup>er</sup> document a été présenté en bureau communautaire. J'ai ensuite souhaité que ce projet vous soit présenté en conférence des maires et en commissions de territoire afin d'échanger et de m'assurer que nous partagions tous les mêmes objectifs.

Ce premier temps s'est achevé en conseil du 15 mars 2018, séance durant laquelle je vous ai présenté la version consolidée de notre projet, après avoir pris en compte vos remarques.

Notre projet de territoire s'articulera autour de quatre grandes ambitions:

- Développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi,
- Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services,
- Préserver et aménager notre cadre de vie,
- Promouvoir une véritable cohésion territoriale et consolider la coopération entre le monde rural et les pôles urbains.

J'ai également souhaité associer le conseil de développement du Cotentin et solliciter ses commentaires. Ce dernier nous a transmis un avis favorable accompagné de quelques recommandations, qui ont été présentées en bureau le 13 septembre dernier.

Ce travail technique et sa validation politique réalisés, il convient maintenant d'envisager une communication plus large, au-delà nos instances.

Nous avons considéré qu'il était prioritaire de communiquer vers les agents de l'agglomération et nos partenaires. Les agents de la collectivité sont des acteurs au cœur de la démarche, et ce sont eux qui feront vivre le projet de territoire du Cotentin. Les partenaires institutionnels seront quant à eux des relais de diffusion de nos objectifs.

De ce fait, le dispositif de communication que nous avons envisagé s'articule autour des cérémonies de vœux aux corps constitués et aux personnels, les 11 et 31 janvier 2019, où je présenterai les grandes ambitions de notre agglomération.

Lors de ces cérémonies, le projet de territoire finalisé sera alors divulgué. C'est le document qui vous a été distribué ce soir. Je souhaitais vous faire la primeur de la version finale de notre projet de territoire.

Pour accompagner et contextualiser le projet, un montage vidéo a été réalisé sur la base de témoignages d'agents de la collectivité et d'habitants. Il s'attachera à montrer comment la Communauté d'agglomération répond aux préoccupations du quotidien et prépare l'avenir.

Pour le grand public, nous avons prévu une communication par l'intermédiaire du magazine de l'agglomération qui sortira en janvier, et qui fera la part belle à notre projet de territoire. Nous en profiterons pour glisser un résumé synthétique en 3 volets afin d'expliquer l'action de notre collectivité.

La finalisation du premier projet de territoire de la Communauté d'agglomération marque une étape importante dans la construction de notre EPCI.

En lien avec tout le travail qui a été effectué pendant 2 ans sur nos compétences, les modalités de restitution aux communes, l'organisation des services, ce projet de territoire permet de complètement installer l'agglomération dans le paysage institutionnel.

Nous avons su, ensemble, trouver des solutions et un équilibre global pour la gestion des services que nous rendons à la population. Et nous trouverons dans l'avenir, grâce à la communauté d'agglomération, les ressources et les moyens d'être ambitieux pour ce territoire qui nous le rend bien. C'est pourquoi j'ai souhaité nommer notre projet: «Un territoire en commun, une ambition pour demain».

En effet, nous pouvons désormais envisager l'avenir de la meilleure des manières, grâce aux bases solides que nous nous sommes données, et parce que nous avons tous les atouts pour réussir à construire un Cotentin fort et équilibré.

Le Conseil Communautaire prend acte.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 218**

##### **OBJET : Plan croissance bleue pour le Cotentin - Présentation**

Nombre de membres : 221 19h08

Nombre de votants : 201

Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 12

Le Conseil Communautaire approuve le plan croissance bleue pour le Cotentin, élaboré en partenariat avec le Conseil Départemental de la Manche et dont les ambitions et les objectifs sont exposés dans la délibération.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 219**

##### **OBJET : Rénovation du site INTECHMER - Présentation du projet**

Nombre de membres : 221 19h14

Nombre de votants : 201

Pour : 196 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'autoriser** la poursuite de ce projet,
- **D'inscrire** les crédits correspondants au BP 2019,
- **De dire** que Monsieur le Président sollicitera les subventions les plus larges.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 220**

##### **OBJET : SEM La Cité de la Mer - Entrée au capital et désignation des représentants**

Nombre de membres : 221 19h22

Nombre de votants : 201

Pour : 147 Contre : 21 Abstentions : 33

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'autoriser** l'entrée de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au capital de la SEM la Cité de la Mer par l'achat de 35 389 actions auprès de la commune de Cherbourg en Cotentin, et de 3 388 actions auprès de la commune de La Hague,
- **De fixer** le prix de l'action à sa valeur unitaire de l'action de 22,13128116 €,



- **De modifier** la composition de la commission fonds de concours par l'ajout d'un représentant supplémentaire des maires de la strate 1 à 500 habitants,
- **D'autoriser** le versement des fonds de concours tels qu'ils figurent sur la maquette financière, dès lors que les conditions en seront réunies.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 223**

##### **OBJET : Investissements Territoriaux Intégrés - Validation des subventions**

Nombre de membres : 221 19h46

Nombre de votants : 200

Pour : 181 Contre : 2 Abstentions : 17

#### ***Monsieur DENIAUX sort et ne prend pas part au vote.***

Le Conseil Communautaire :

- **Prend** acte des avis favorables émis par le comité de pré-sélection ITI,
- **Approuve** la sélection des projets de démolition de l'ancienne école des beaux-arts, d'acquisition du système de billettique pour les transports urbains, et de rénovation du pavillon des expositions permanentes de la cité de la mer au titre des Investissements Territoriaux Intégrés.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 224**

##### **OBJET : Validation des coûts d'objectifs des projets d'équipements structurants**

Nombre de membres : 221 19h59

Nombre de votants : 201

Pour : 169 Contre : 2 Abstentions : 30

Le Conseil Communautaire décide :

- **De retenir** la procédure de validation des opérations concernant les équipements communautaires structurants,
- **De valider** la poursuite des projets présentés avec les coûts d'objectif suivants :
  - La construction du Centre Aquatique du Cotentin avec un coût d'objectif fixé à **15 600 000 euros TTC**,
  - La construction du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Valognes avec un coût d'objectif fixé à **2 910 000 euros TTC**,
  - La réalisation des travaux sur les annexes du site du Hangar d'Ecausseville avec un coût d'objectif fixé à **300 000 euros TTC** ainsi que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic du bâtiment,
  - La rénovation du Cinéma Le Richelieu à Réville avec un coût d'objectif fixé à **625 000 euros TTC**,

- La rénovation du Moulin de Fierville Les Mines avec un coût d'objectif fixé à **300 000 euros TTC**.
- **D'autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sur la base du montant de travaux pour l'espace aquatique ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 225**

##### **OBJET : Maintien des tarifs des équipements structurants et des tarifs communautaires**

Nombre de membres : 221 20h04

Nombre de votants : 201

Pour : 197 Contre : 0 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire décide :

- **De reconduire**, en l'absence de dispositions spécifiques, à compter du 1/1/2019 et les années suivantes, les tarifs existants à leur niveau de 2018, pour le PAH, Océalis, Ludiver, le bassin de natation et le centre multimédia de St Sauveur et plus généralement pour tous les équipements et services reconnus d'intérêt communautaire appliquant des tarifs et redevances,
- **Que** les tarifs « hors commune, communauté de communes, canton... » pratiqués à ce jour pour les équipements et services reconnus d'intérêt communautaire s'entendent désormais comme des tarifs « hors communauté d'agglomération du Cotentin »,
- **De reconduire** l'ensemble des tarifs des services communautaires existants pour l'année 2019 et les années suivantes sauf délibérations spécifiques.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 226**

##### **OBJET : Abattoir de Cherbourg-en-Cotentin - Rapport du délégataire - Exercice 2017**

Nombre de membres : 221 20h09

Nombre de votants : 199

Pour : 195 Contre : 0 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel du délégataire transmis pour l'exercice 2017.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 227**

##### **OBJET : Abattoir communautaire – Grille tarifaire 2019**

Nombre de membres : 221 20h12

Nombre de votants : 199

Pour : 192 Contre : 1 Abstentions : 6

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser l'application de la nouvelle grille tarifaire de la SMANCO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018 - 228**

**OBJET : Gestion patrimoniale du Hall Technologique**  
Nombre de membres : 221 20h14

Nombre de votants : 199  
Pour : 193 Contre : 0 Abstentions : 6

Le Conseil Communautaire approuve la prise en charge patrimoniale du hall technologique 1<sup>ère</sup> tranche par la CAC.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018 - 229**

**OBJET : Avenant n° 1 à la DSP pour la gestion et la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme communautaire du Cotentin - Régularisation technique dans le cadre de la première année de fonctionnement de la SPL de Développement touristique du Cotentin**

Nombre de membres : 221 20h18  
Nombre de votants : 199  
Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 10

Le Conseil Communautaire autorise le Président, le Vice-Président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération pour la gestion et la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme communautaire.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018 - 230**

**OBJET : Zone d'aménagement concerté des Costils - Synthèse de la procédure de participation du public**

Nombre de membres : 221 20h25  
Nombre de votants : 199  
Pour : 173 Contre : 0 Abstentions : 26

Le Conseil Communautaire approuve la synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique du dossier comprenant l'étude d'impact de la ZAC des «Costils ».

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018 - 231**

**OBJET : Zone d'Aménagement Concerté - Approbation du dossier de création de ZAC et Création de la ZAC des Costils**

Nombre de membres : 221 20h26  
Nombre de votants : 199  
Pour : 169 Contre : 0 Abstentions : 30

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** le dossier de création de la ZAC établi conformément à l'article R.311-2 du code de l'urbanisme,

- **De créer** une zone d'aménagement concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement d'étendre la zone d'activités des Costils sur les parties du territoire des communes des Pieux et de Benoistville délimitées par un trait continu de couleur rouge sur le plan annexé à la délibération ;
- **De dire que** conformément à l'article L. 122-1-1 du code de l'environnement, il est rappelé qu'aux termes de l'étude d'impact :

Les mesures à la charge du maître d'ouvrage sont destinées :

- à éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine ;
  - à réduire les effets n'ayant pu être évités et, lorsque cela est possible,
  - à compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits et prévues par l'étude d'impact sont les suivantes :
- Sur le paysage
    - la proposition d'aménagements qui intègrent la zone d'activité dans un espace vert et arboré,
  - Sur le milieu naturel
    - la conservation de réservoirs de biodiversité et corridors écologiques,
    - l'adaptation de la période de travaux (préparation des terrains) aux sensibilités du site (avifaune),
    - la réduction de la pollution lumineuse au niveau de la ZAC.

Le suivi de la réalisation de ces mesures et de ces effets du projet sur l'environnement sont les suivants :

- Pour les mesures destinées à éviter les effets négatifs notables du projet sur le milieu naturel:
  - la mise en place d'un suivi environnemental pré-chantier (cette mesure permet l'assouplissement de la mesure de réduction R02),
  - la mise en place d'une gestion différenciée.

Ce suivi fera l'objet de bilans réalisés : une fois/an pendant toute la durée de réalisation de la ZAC.

- **De dénommer** la zone ainsi créée zone d'aménagement concerté des « Costils »,
- **De dire** que le programme global prévisionnel des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone comprend :
  - Les terrains à vocation économique viabilisés ;
  - Les infrastructures publiques ;
  - Les aménagements paysagers ;
  - Les réseaux.
- **De mettre** à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements visés à l'article R 311-6 du Code de l'urbanisme. En conséquence, le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la part intercommunale de la taxe d'aménagement.



- **D'autoriser** Monsieur le Président à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme.
- **De dire** que la délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 232**

##### **OBJET : Tarifs 2019 des services d'eau et d'assainissement collectif**

Nombre de membres : 221 20h35

Nombre de votants : 199

Pour : 182 Contre : 5 Abstentions : 12

Le Conseil Communautaire décide d'approuver :

- les tarifs des services eau potable et assainissement collectif pour les territoires des Pôles de Proximité de Cherbourg en Cotentin, la Hague, les Pieux, Douve-Divette, la Saire et la commune de Valognes pour l'année 2019 tels qu'annexés à la délibération,
- les tarifs du service assainissement collectif pour les territoires des pôles de proximité de St Pierre Eglise, Val de Saire, Cote des Isles et des communes de Rauville La Bigot, Brix, Sottevast, Négreville, Yvetot Bocage, Lieusaint, Montebourg, St Floxel, Le Ham, Besneville, St Sauveur le Vicomte, Rauville La Place, Lestre, Quinéville, Fontenay sur mer, St Marcouf, Baubigny, Sénoville, Les Moitiers d'Allone, La Haye d'Ectot, Barneville Carteret, St Maurice en Cotentin, Le Mesnil, St Jean la Rivière, St Georges la Rivière, Portbail, St Lô d'Ourville, Denneville, Canville La Roque pour l'année 2019 tels qu'annexés à la délibération,
- les Tarifs du service eau potable pour les territoires des pôles de proximité de Montebourg pour partie (communes de St Germain de Tournebut, St Cyr, Sortosville, Flottemanville, Hêmevez, Urville exceptées) et de la Vallée de l'Ouve pour partie (commune de St Jacques de Néhou exceptée) pour l'année 2019 tels qu'annexés à la délibération.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 233**

##### **OBJET : Participation pour le Financement de l'Assainissement collectif «Assimilée Domestique »**

Nombre de membres : 221 20h38

Nombre de votants : 199

Pour : 186 Contre : 2 Abstentions : 11

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** la mise en place de la PFAC « Assimilée Domestique » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **D'abroger** les délibérations existantes ayant instaurées la PFAC sur le territoire.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 234**

**OBJET : Participation pour le Financement de l'Assainissement collectif « Domestique »**

Nombre de membres : 221 20h40

Nombre de votants : 199

Pour : 188 Contre : 2 Abstentions : 9

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** la mise en place de la PFAC « domestiques » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **D'abroger** les délibérations existantes ayant instaurées la PFAC sur le territoire.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 235**

**OBJET : Conventions pour l'exploitation des réseaux privés d'eau potable et d'assainissement de lotissements par la Communauté d'Agglomération le Cotentin**

Nombre de membres : 221 20h41

Nombre de votants : 199

Pour : 194 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** la mise en place d'une convention pour l'exploitation des réseaux privés d'eau potable de lotissements par la Communauté d'Agglomération le Cotentin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **D'approuver** la mise en place d'une convention pour l'exploitation des réseaux privés d'eaux usées de lotissements par la Communauté d'Agglomération le Cotentin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **D'abroger** les délibérations existantes ayant instauré des conventions identiques sur le territoire.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 236**

**OBJET : Modalités de facturation dans le cas de fuite après compteur**

Nombre de membres : 221 20h43

Nombre de votants : 199

Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 12

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** l'élargissement des modalités réglementaires de facturation dans le cas de fuite après compteur aux pratiques suivantes :
  - Intégration des fuites sur le groupe de sécurité d'appareil de production d'eau chaude et des fuites sur joint dit "après compteur" (au-delà de la période de garantie d'un an après le renouvellement du compteur),
  - Transmission des attestations de travaux dans un délai de deux mois contre un mois dans la réglementation,

- Ne pas limiter les réparations aux seules entreprises de plomberie mais permettre aux particuliers de procéder eux-mêmes aux réparations sous réserve de fournir la facture des matériaux datée, une attestation sur l'honneur précisant la date de la réparation ainsi que la nature et la localisation de la fuite ainsi qu'un constat par le service des eaux de la réparation effective.

Dans l'éventualité d'une 2<sup>ème</sup> fuite dans l'année qui suit, celle-ci devra être réparée par une entreprise de plomberie,

- **D'abroger** les délibérations existantes ayant instauré des pratiques sur l'écrêtement des factures d'eau sur le territoire.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 237**

**OBJET : Convention de partenariat entre la CA le Cotentin et le SDEAU50**

Nombre de membres : 221 20h46

Nombre de votants : 199

Pour : 187 Contre : 3 Abstentions : 9

Le Conseil Communautaire décide de valider la convention de Partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et le SDEAU50.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 238**

**OBJET : Approbation de la modification des zonages d'assainissement des communes de Denneville, Saint Lô d'Ourville, Portbail et les Moitiers d'Allonne**

Nombre de membres : 221 21h16

Nombre de votants : 195

Pour : 174 Contre : 0 Abstentions : 21

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** les plans de zonage de l'assainissement tels qu'ils sont présentés et annexés à la délibération ;
- **D'engager** un plan d'actions visant à améliorer les performances de la station d'épuration de Portbail ;
- **De préciser** que ce plan a été engagé en début d'année 2018 par le biais d'un diagnostic des équipements ;
- **De préciser** que les présents zonages d'assainissement seront annexés aux futurs PLUs, conformément à l'article R.151-53 du code de l'urbanisme ;
- **De préciser** que la délibération fera l'objet d'un affichage dans chacune des quatre mairies durant un mois et d'une mention légale dans un journal local ;
- **De préciser** que le plan de zonage de l'assainissement définitif et approuvé sera tenu à la disposition du public dans la mairie concernée aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et à la préfecture ;
- **De dire** que la délibération sera rendue exécutoire dès l'accomplissement des mesures de publicité légales.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018 - 239**

**OBJET : Convention de fourniture d'eau potable à Orano**

Nombre de membres : 221 21h18

Nombre de votants : 195

Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 8

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser la conclusion de la convention de fourniture d'eau potable à l'entreprise Orano pour une durée de 5 ans à compter de sa date de notification.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018 - 240**

**OBJET : Compostage individuel – Tarification**

Nombre de membres : 221 21h21

Nombre de votants : 195

Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 10

Le Conseil Communautaire décide :

- **De fixer** la participation des usagers à l'acquisition de composteurs au tarif suivant :
  - 20 € pour le petit modèle
  - 35 € pour le grand modèle
  - 25 € pour l'aérateur.
- **De préciser** que cette délibération annule et remplace les tarifs des composteurs de la délibération n° 712DL2016-001 du 01/04/2016 de la Communauté de communes de la Hague et abroge les autres délibérations citées ci-dessus,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au budget.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018 - 241**

**OBJET : Fixation des attributions de compensation définitives 2018**

Nombre de membres : 221 21h36

Nombre de votants : 195

Pour : 190 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire décide d'adopter les montants des attributions de compensation définitives pour 2018, tels qu'ils sont présentés en annexe de la délibération,

Étant précisé que les dépenses et les recettes sont imputées comme suit :

Section	Ligne de crédit	Imputation	Montant
DÉPENSES			
Fonctionnement	58627	739211 01 014	53 959 080,26 €
Investissement	75385	2046 01 204	406 023,32 €

Communauté d'Agglomération du Cotentin – Conseil du 20 Décembre 2018 – Compte-rendu sommaire

RECETTES			
Fonctionnement	55815	73211 01 73	461 443,13 €
Investissement	75314	13246 01 13	359 552,00 €

\*\*\*\*\*

#### Délibération n° 2018 - 242

**OBJET : Autorisation de versement de subventions avant le vote du budget 2019**

Nombre de membres : 221 21h38

Nombre de votants : 192

Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 5

***Madame Claudie LAUNOY et Messieurs Bernard LEBARON et Jean LEPETIT ne prennent pas part au vote.***

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'allouer** les montants aux associations et autres organismes figurant dans le tableau joint à la délibération et d'autoriser M. le Président ou Vice-président à mandater les sommes correspondantes,
- **D'autoriser** le versement aux associations de subventions supérieures à 23 000€ et pour lesquelles une convention d'objectif a été signée.

\*\*\*\*\*

#### Délibération n° 2018 - 243

**OBJET : Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019**

Nombre de membres : 221 21h42

Nombre de votants : 195

Pour : 191 Contre : 0 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire autorise le Président ou le Vice-président à engager, liquider et mandater dans la limite de 25% des crédits inscrits aux budgets de l'exercice 2018 (hors restes à réaliser et autorisations de programme), avant le vote du budget 2019, conformément aux annexes jointes à la délibération qui détaillent les affectations par budgets, chapitres et articles.

\*\*\*\*\*

#### Délibération n° 2018 - 244

**OBJET : Délibération autorisant le versement de subventions aux budgets annexes**

Nombre de membres : 221 21h46

Nombre de votants : 195

Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 6

Le Conseil Communautaire :

- **Autorise** le versement des subventions aux budgets annexes SPA tel que mentionnés dans la délibération,

- **Autorise** le versement d'une subvention exceptionnelle maximale de 10 481,20€ pour le budget 02 golf.
- **Autorise** le versement d'une subvention exceptionnelle maximale de 213 331€ pour le budget 04 Activités commerciales tourisme.
- **Autorise** le versement d'une subvention exceptionnelle maximale de 58 259 € pour le budget 06 Cinéma,
- **Autorise** le versement d'une subvention exceptionnelle maximale de 493 712 € pour le budget 7 Port Dielette.
- **Autorise** le versement d'une subvention exceptionnelle maximale de 634 250,52 € pour le budget 14 – transports.
- **Autorise** le versement d'une subvention exceptionnelle maximale de 53 126,31 € pour le budget 16 déchets Ménagers.
- **Dit** que les crédits nécessaires à l'exécution de la délibération sont inscrits au budget de l'exercice en cours aux articles 657363 et 657364.

\*\*\*\*\*

#### Délibération n° 2018 - 217

**OBJET : Décisions modificatives N°1 Budgets 06 - Cinéma, 07- Port Diélette, 16 - Déchets ménagers et assimilés REOM - N° 2 - Budgets 04 - Activités commerciales tourisme, 05- Assainissement non collectif, 11 - Développement économique ventes, 12 - Développement économique locations, 13 - Abattoir, N°3 Budgets 01- Principal, 08 - Développement économique locations, 09 - Eau, 10 - Assainissement collectif, 14 - Transports**

Nombre de membres : 221

21h53

Nombre de votants : 195

Pour : 182      Contre : 0      Abstentions : 13

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** les décisions modificatives n°1/2018 : Budget annexe cinéma 06, Budget annexe Port Dielette 07, Budget annexe Déchets Ménagers M4 16, n°2/2018 : Budget annexe Activité commerciale tourisme 04, Budget annexe SPANC 05, Budget annexe développement économique vente 11, budget annexe développement économique locations 12, budget annexe abattoir 13, n°3/2018 : budget principal, budget annexe 08 Développement économique location M4, budget annexe 09 – Eau, budget annexe 10 – Assainissement collectif HT, 14 – Transports ;
- **D'autoriser** le versement des subventions aux attributaires portés sur l'état joint en annexe de la délibération ;
- **D'autoriser** le versement d'une subvention de 466 812,11 € à la ville de Cherbourg-en-Cotentin sur le budget 09 – Eau ;
- **D'accepter** les résultats transférés par la commune de Saint Jean de la Rivière.

\*\*\*\*\*

#### Délibération n° 2018 - 245

**OBJET : Budget annexe Services Communs - Vote du budget primitif 2019**

---

Communauté d'Agglomération du Cotentin – Conseil du 20 Décembre 2018 – Compte-rendu sommaire

Nombre de membres : 221 21h57  
Nombre de votants : 195  
Pour : 191 Contre : 0 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2019 du budget annexe 17 – Services Communs.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018 - 246**

**OBJET : Modification du tableau des emplois**

Nombre de membres : 221 22h05  
Nombre de votants : 195  
Pour : 183 Contre : 2 Abstentions : 10

Le Conseil Communautaire décide :

- **De modifier** le tableau tel que défini ci-dessous :

<b>Libellé du poste</b>	<b>Nombre de poste</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Action proposée</b>	<b>Observations</b>
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	TC	Modification temps de travail	PP Région de Montebourg
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	TC	Ouverture	PP Région de Montebourg
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	33/35 heures	Ouverture	PP Région de Montebourg
Adjoint technique territorial	1	33/35 heures	Ouverture	PP Région de Montebourg

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1re classe)	1	TC	Ouverture	PP Saint-Pierre-Eglise – suite à départ en retraite agent d'accueil du pôle
Adjoint technique territorial	1	TC	Modification temps de travail	PP Saint-Pierre-Eglise
Cadre d'emplois des assistants d'enseignements artistiques territoriaux (assistant d'enseignement artistique territorial, assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe.)	1	10h30/20 heures	Ouverture	PP Les Pieux – suite à départ en retraite unité école de musique et culture
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	PP Les Pieux – suite à départ en retraite unité petite enfance
Adjoint technique territorial	1	5h45/35 heures	Ouverture	PP Les Pieux – Modification temps de travail >10 %
Cadre d'emplois des ATSEM (ATSEM principal de 2ème classe, ATSEM principal de 1re classe)	1	9h35/35 heures	Ouverture	PP Vallée de l'Ouve – Ecole Orglandes



Cadre d'emplois des ATSEM (ATSEM principal de 2ème classe, ATSEM principal de 1 <sup>re</sup> classe)	1	17h30/35 heures	Ouverture	PP Vallée de l'Ouve – Ecole Saint-Sauveur-le Vicomte
Technicien principal de 2ème classe	1	TC	Ouverture	Direction de la transversalité et de la coordination des politiques territoriales – responsable d'unité coordinateur des centres aquatiques
Technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (ingénieur territorial, ingénieur principal)	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché territorial, attaché principal)	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1 <sup>re</sup> classe)	1	TC	Ouverture	
Rédacteur principal de 1 <sup>re</sup> classe	1	17h30/35 heures	Ouverture	
Cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché territorial, attaché principal)	1	17h30/35 heures	Ouverture	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe)	1	TC	Ouverture	DMA – suite à mobilité interne opérateur secrétaire comptable

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	DMA – suite à départ en retraite équipier unité collecte
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	DMA – suite à départ en retraite opérateur tri affinage unité tri et valorisation des EMR
Cadre d'emplois des agents de maîtrise (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal)	1	TC	Ouverture	DMA – suite à départ en retraite chef d'équipe tri affinage unité tri et valorisation des EMR
Adjoint technique principal 2ème classe	1	TC	Ouverture	
Adjoint technique principal 1re classe	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	DMA – suite à départ en retraite laveur bennes OM
Adjoint administratif territorial	1	16/35 heures	Ouverture	DCE – suite départ agent
Technicien territorial	1	TC	Ouverture	DCE – départ en retraite conseiller technique contrôles branchements
Technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe	1	TC	Ouverture	

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	DCE -départ en retraite agent d'exploitation/curage au sein de l'équipe hydrocurage/entretien.
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe)	1	TC	Ouverture	DCE – suite à départ en retraite chef d'équipe exploitation
Technicien territorial	1	TC	Ouverture	DCE – suite à mobilité interne - conseiller technique assistance eau potable laboratoires et analyses
Technicien principal de 2ème classe	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe)	1	TC	Ouverture	DCE – opérateur secrétaire
Rédacteur principal de 2ème classe	1	TC	Ouverture	Pôle Stratégie et développement territorial - chargé de projets suivi des ZA
Rédacteur principal de 1 <sup>re</sup> classe	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1 <sup>re</sup> classe)	1	TC	Ouverture	Pôle Stratégie et développement territorial - chargé de projet intermodalité et offre nouvelle

Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1re classe)	1	TC	Ouverture	
Ingénieur en chef hors classe	1	5/35 heures	Ouverture	Pôle RH - Directeur
Animateur territorial	1	TC	Ouverture	Transfert Centre multimédia SSV 01/01/2019
Adjoint d'animation territorial	1	14/35 heures	Ouverture	Transfert Centre multimédia SSV 01/01/2019
Adjoint administratif territorial	1	10/35 heures	Ouverture	Transfert Bassin de natation SSV 01/01/2019
Animateur territorial	1	TC	Ouverture	Transfert Bassin de natation SSV 01/01/2019
Adjoint technique principal 2ème classe	1	TC	Ouverture	Transfert Bassin de natation SSV 01/01/2019
Adjoint technique territorial	1	13/35 heures	Ouverture	Transfert Bassin de natation SSV 01/01/2019
Adjoint technique territorial	1	17/35 heures	Ouverture	Transfert Bassin de natation SSV 01/01/2019
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	1	TC	Ouverture	Transfert Bassin de natation SSV 01/01/2019
Opérateur territorial des activités physiques et sportives qualifié	1	20/35 heures	Ouverture	Transfert Bassin de natation SSV 01/01/2019
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	TC	Ouverture	Transfert OCEALIS 01/01/19

Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1 <sup>re</sup> classe	1	TC	Ouverture	Transfert OCEALIS 01/01/19
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Ouverture	Transfert OCEALIS 01/01/19
Educateur APS	5	TC	Ouverture	Transfert OCEALIS 01/01/19
Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	4	TC	Ouverture	Transfert OCEALIS 01/01/19
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Ouverture	Transfert OCEALIS 01/01/19
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	26h15/35 heures	Ouverture	Transfert OCEALIS 01/01/19
Adjoint technique territorial	2	TC	Ouverture	Transfert OCEALIS 01/01/19
Adjoint technique territorial	1	17h30/35 heures	Ouverture	Transfert OCEALIS 01/01/19
Attaché territorial	2	TC	Ouverture	Transfert LUDIVER 01/01/19
Rédacteur territorial	1	TC	Ouverture	Transfert LUDIVER 01/01/19
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Ouverture	Transfert LUDIVER 01/01/19
Animateur territorial	1	TC	Ouverture	Transfert LUDIVER 01/01/19
Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Ouverture	Transfert LUDIVER 01/01/19
Adjoint territorial d'animation	1	TC	Ouverture	Transfert LUDIVER 01/01/19
Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	1	TC	Ouverture	Transfert LUDIVER 01/01/19
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	30/35 heures	Ouverture	Transfert LUDIVER 01/01/19
Adjoint technique territorial	1	30/35 heures	Ouverture	Transfert LUDIVER 01/01/19

Hors cadre d'emplois « animateur du patrimoine »	1	TC	Ouverture	Transfert PAH 01/01/19
Adjoint administratif territorial	1	TC	Ouverture	Transfert PAH 01/01/19
Adjoint territorial du patrimoine	1	16/35 heures	Ouverture	Transfert PAH 01/01/19
Ingénieur territorial	1	TC	Ouverture	Transfert SIG 01/01/19
Technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe	1	TC	Ouverture	Transfert SIG 01/01/19
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	TC	Ouverture	Transfert SIG 01/01/19
Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	2	TC	Ouverture	Transfert SIG 01/01/19
Ingénieur territorial	1	TC	Ouverture	SIG – Chargé de projet
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe)	1	TC	Ouverture	
Ingénieur territorial	1	TC	Ouverture	SIG – Chargé de projet
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe)	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe)	1	TC	Ouverture	SIG – conseiller technique

Assistant territorial de conservation principal de 1 <sup>re</sup> classe	1	17h30/35 heures	Ouverture	Service commun lecture publique
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe)	1	TC	Ouverture	Transfert La Hague – assistant comptable
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe)	1	TC	Ouverture	Transfert La Hague – gestionnaire rémunérations carrières retraite
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe)	1	TC	Ouverture	Transfert La Hague – conseiller technique bâtiment en gestion patrimoniale,
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe)	1	TC	Ouverture	Transfert La Hague – conseiller administratif de proximité

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1re classe)	1	TC	Ouverture	Transfert La Hague – opérateur secrétariat accueil.
Agent de maîtrise principal	1	TC	Ouverture	Transfert SDEAU 50
Adjoint technique territorial	1	TC	Ouverture	Transfert SDEAU 50

- **De dire que** pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégorie A (attaché territorial, attaché principal, ingénieur territorial, ingénieur principal) et B (technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1re classe, assistant d'enseignement artistique, assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe, rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1re classe) peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement.
- **D'arrêter** le tableau des effectifs annexé à la délibération.
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2018.

\*\*\*\*\*

#### Délibération n° 2018 - 247

##### OBJET : Règlement applicable aux agents d'astreinte

Nombre de membres : 221 22h07

Nombre de votants : 195

Pour : 191 Contre : 0 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'adopter** le règlement applicable aux agents d'astreinte,
- **De préciser** que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012 dépenses de personnel, article 64148 autres indemnités.

\*\*\*\*\*

#### Délibération n° 2018 - 248



**OBJET : Règlement des vacances**

Nombre de membres : 221 22h09

Nombre de votants : 195

Pour : 191 Contre : 0 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire décide :

- **De faire appel** à des personnels vacataires pour assurer des prestations limitativement énumérées en annexe de la délibération,
- **D'adopter** les tarifs annexés dans la délibération,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, nature 64,
- **De dire** que la délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **De dire** que les personnes non titulaires recrutées dans le cadre de la présente délibération bénéficient de la couverture sociale du régime général de la Sécurité Sociale, du régime complémentaire de retraite IRCANTEC et de la couverture UNEDIC au titre de l'assurance chômage. Les fonctionnaires appartenant à une autre administration étant couverts par un régime de sécurité sociale spécifique dans leur emploi principal ne seront assujettis qu'à la CSG et au RDS. Aux tarifs bruts ainsi définis s'ajoutent les charges patronales.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018 - 249****OBJET : Modalités de mise à disposition de la première modification simplifiée du PLU de Denneville**

Nombre de membres : 221 22h12

Nombre de votants : 195

Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 6

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'organiser** la mise à disposition du public du projet de la 1<sup>ère</sup> modification simplifiée du PLU de Denneville pendant un mois accompagné des avis émis par les personnes publiques associées et la commune nouvelle de Portbail-sur-Mer selon les modalités suivantes :
  - Ouverture d'un registre principal coté et paraphé par le Président de communauté d'agglomération du Cotentin, tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public communautaire 8 rue des Vindits à Cherbourg-en-Cotentin ;
  - Ouverture d'un registre subsidiaire à la mairie de Portbail-sur-Mer à l'adresse 2 rue Lechevalier 55 580 Portbail-sur-Mer, coté et paraphé par le maire ;
  - Ouverture d'un registre subsidiaire à la mairie déléguée de Denneville, 3 la Grande Rue Denneville - 50580 Portbail-sur-Mer, coté et paraphé par le maire délégué ;
- **De dire** que la période de mise à disposition du public susvisée sera effectuée aux horaires habituels d'ouverture au public du siège de la Communauté d'agglomération du Cotentin, de la mairie de Portbail-sur-Mer et de la mairie déléguée de Denneville ;
- **De dire** que les modalités de mise à disposition du public ainsi définies par le conseil communautaire seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public.

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 2018 - 250

**OBJET : Approbation de la première modification simplifiée du PLU des Moitiers d'Allonne**

Nombre de membres : 221 22h13

Nombre de votants : 195

Pour : 193 Contre : 0 Abstentions : 2

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** la première modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune des Moitiers-d'Allonne telle que figurant dans le dossier mis à la disposition du public et annexé à la présente délibération ;

- **De dire** que la délibération fera l'objet, en application des articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et en mairie des Moitiers-d'Allonne, durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en application des articles R.2121-10 et R.5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **De dire** que le PLU des Moitiers-d'Allonne modifié sera tenu à la disposition du public en mairie des Moitiers-d'Allonne, à la sous-préfecture de Cherbourg et au service urbanisme de la Communauté d'agglomération du Cotentin aux heures et jours habituels d'ouverture au public;

- **De dire** que conformément à l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme, la délibération produira ses effets dès l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité susvisées, étant précisé que la date à prendre en compte est celle du premier jour où elle est effectuée.

Cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche et aux personnes publiques associées.

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 2018 - 251

**OBJET : Signature de la convention du Projet Urbain Partenarial relative à la création d'un giratoire boulevard de l'Est/rue du Grand Pré sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin**

Nombre de membres : 221 22h16

Nombre de votants : 192

Pour : 183 Contre : 0 Abstentions : 9

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver le projet** de convention relative au Projet Urbain Partenarial pour la création d'un carrefour giratoire Boulevard de l'Est/Rue du Grand Pré à Tourlaville (Cherbourg-en-Cotentin),
- **D'autoriser** le Président à signer cette convention PUP,
- **De dire** que la convention sera exécutoire à compter de l'affichage de la mention de sa signature au siège de la Communauté d'agglomération du Cotentin et en mairie de Cherbourg-en-Cotentin,

- **De dire** que conformément à l'article R151-52 du code de l'urbanisme, le périmètre d'application de la présente convention sera annexé au PLU de Cherbourg-en-Cotentin.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 252**

**OBJET : Signature des conventions «services communs», «répartition des agents» et «répartition du patrimoine» en accompagnement à la restitution des compétences et équipements aux communes**

Nombre de membres : 221 22h23

Nombre de votants : 192

Pour : 187 Contre : 1 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire décide :

- **De créer** les huit services communs au sein des Pôle de Proximité de Cœur du Cotentin, Côte des Isles, Douve et Divette, Région de Montebourg, Les Pieux, Saint Pierre Eglise, Val de Saire et Vallée de l'Ouve,
- **De désigner** la Communauté d'Agglomération comme structure porteuse de ces huit services communs,
- **D'accepter** les conditions de répartition des personnels et du patrimoine présentés dans les projets de conventions joints,
- **D'autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer les conventions définitives d'adhésion au service commun, de répartition des agents et du patrimoine pour les différents pôles de proximité ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 253**

**OBJET : Gendarmerie de Montebourg - Avenant n° 2 au bail des locaux de service et techniques de la caserne**

Nombre de membres : 221 22h24

Nombre de votants : 187

Pour : 181 Contre : 0 Abstentions : 6

Le Conseil Communautaire décide de fixer la valeur locative annuelle des locaux de service et techniques de la caserne de gendarmerie de Montebourg à 17 293 euros à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 254**

**OBJET : Rapport de la Délégation de Service Public du Centre Équestre des Pieux**

Nombre de membres : 221 22h27

Nombre de votants : 187

Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport du délégataire du complexe hippique des Pieux transmis pour l'exercice 2017 et dit que ces documents seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, après le vote du Conseil communautaire.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 255**

**OBJET : Pôle de proximité des Pieux – Restitution par la Communauté d'Agglomération de la compétence voirie aux communes – Avenant n° 1 à la convention de répartition des Agents**

Nombre de membres : 221 22h30

Nombre de votants : 187

Pour : 183 Contre : 0 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire approuve l'avenant n° 1 à la convention de répartition des Agents du service régie Voirie qui modifie l'article 3 « Base de répartition » et l'article 4 « Répartition des Agents ».

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 256**

**OBJET : Cinéma Le Richelieu à Réville**

Nombre de membres : 221 22h33

Nombre de votants : 187

Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport du délégataire du Cinéma « le Richelieu » à Réville transmis pour l'exercice 2017 et dit que ces documents seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, après le vote du conseil communautaire.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2018 - 257**

**OBJET : Attribution de l'aide accordée par la Communauté d'Agglomération à des particuliers dans le cadre de l'OPAH de Cœur Cotentin**

Nombre de membres : 221 22h35

Nombre de votants : 187

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 1

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** la proposition d'attribution des aides OPAH dont la liste figure en annexe de la délibération, à savoir le soutien à 10 dossiers pour un montant total de subventions de 5000 euros,
- **D'autoriser** le Président ou le Vice-président délégué à signer toute pièce nécessaire à la l'exécution de la délibération et à procéder au versement des aides auprès des différents bénéficiaires.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018 - 258**

**OBJET : OPAH et OPAH de Renouveau urbain 2016/2021 de Cherbourg-en-Cotentin - Aides aux propriétaires**

Nombre de membres : 221 22h36

Nombre de votants : 187

Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 2

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'octroyer** les aides complémentaires au profit des propriétaires mentionnés dans la délibération,
- **De préciser** que la dépense sera imputée au compte 20422, Idc 75543,
- **D'autoriser** le versement des aides octroyées, au vu des factures acquittées.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018 - 259**

**OBJET : Pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve - Frais scolaires - Coût moyen par élève**

Nombre de membres : 221 22h38

Nombre de votants : 185

Pour : 158 Contre : 4 Abstentions : 23

Le Conseil Communautaire décide de valider les coûts moyens proposés dans la délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018 - 260**

**OBJET : Pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve - Frais scolaires - Coût par école**

Nombre de membres : 221 22h40

Nombre de votants : 185

Pour : 156 Contre : 5 Abstentions : 24

Le Conseil Communautaire décide :

- **De valider** les tarifs par école proposés dans le tableau de la délibération,
- **D'autoriser** la communauté d'agglomération du Cotentin à percevoir les frais de scolarité pour les enfants domiciliés dans une commune en dehors du territoire de l'ex-communauté de communes de la Vallée de l'Ouve.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018 - 261**

**OBJET : Pôle de proximité Côte des Isles - Convention MSA - Tarifs accueil de loisirs – Tarifs espace jeunes**

Nombre de membres : 221 22h43

Nombre de votants : 185

Pour : 179 Contre : 0 Abstentions : 6

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'instaurer** deux tarifs accueil de loisirs 1/2 journée avec repas pour les bénéficiaires du régime MSA (tranche A et tranche B), tels que présentés dans la délibération,
- **D'instaurer** une cotisation annuelle de 10 € par enfant, pour l'accès à l'espace jeunes de la Côte des Isles,
- **D'inclure** cette cotisation annuelle dans la régie de recettes mise en place pour les activités périscolaires et extrascolaires du service enfance/jeunesse de la Côte des Isles.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018 - 262**

**OBJET : Dissolution du syndicat intercommunal scolaire de St Sauveur le Vicomte - Retrait de la commune d'Etienville et de la commune de Picauville (commune déléguée des Moitiers en Bauplois)**

Nombre de membres : 221 22h45

Nombre de votants : 185

Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Communautaire décide de se prononcer favorablement au retrait des communes d'Etienville et de Picauville (commune déléguée des Moitiers en Bauplois) du Syndicat Intercommunal Scolaire de St Sauveur le Vicomte.

Les délibérations du Conseil ci-dessus visées sont sur demande à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, 8 rue des Vindits à Cherbourg-en-Cotentin.

LE PRESIDENT,



Jean-Louis VALENTIN